



achat immobilier avant ou après mariage

Par **cheyenne**, le **12/08/2009** à **13:43**

Bonjour, mon ami et moi désirons acheter une maison et nous marier.
Chacun de nous est célibataire, sans enfant et déjà propriétaire.
On nous a conseillé de nous marier avant l'achat d'une maison en commun. Quels seraient nos avantages réels à procéder dans cet ordre?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Moz**, le **14/08/2009** à **14:38**

Bonjour,

L'avantage est purement financier. Il sera plus facile, en étant marié, d'obtenir un quelconque emprunt bancaire.

A défaut de mariage, vous serez en indivision. Au moment du mariage, il s'agira d'un bien propre pour chacun des époux sur sa part dans l'indivision. Le régime des biens propres est très particulier en cas de divorce et surtout de décès, d'autant que vous n'avez pas d'enfants communs. Mariés, il vous sera plus facile de régler, par avance (ou pas), votre succession et ainsi éviter d'avoir à vendre un bien que, finalement, vous aurez payé ensemble.

Sincèrement, je vous conseille donc de vous marier avant d'acquérir un bien commun.
Toutes mes félicitations au passage !